



SECTION I RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

IDENTITÉ DU REQUÉRANT

Sexe : Féminin Masculin

Nom et prénom à la naissance (Si plusieurs prénoms sur le certificat de naissance, veuillez choisir celui qui apparaîtra sur votre certificat immobilier et dans toute publicité) :
(Si vous êtes né au Canada, tel qu'il apparaît sur votre certificat de naissance. Si vous êtes né à l'étranger, tel qu'il apparaît sur votre certificat de citoyenneté, permis de travail ou carte de résident permanent.)

NOM _____ PRÉNOM _____

Nom et prénom (Si vous êtes une femme mariée avant le 2 avril 1981 et que vous voulez utiliser le nom de votre mari [voir Section IV]) :

NOM _____ PRÉNOM _____

Date de naissance : _____
ANNÉE MOIS JOUR

Lieu de naissance : _____
MUNICIPALITÉ PROVINCE PAYS

Adresse du domicile : (obligatoire)

N° CIVIQUE _____ RUE _____ APPARTEMENT _____

MUNICIPALITÉ _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

IND. RÉG. _____ N° DE TÉLÉPHONE DU DOMICILE _____ N° DE TÉLÉCOPIEUR DU DOMICILE _____ IND. RÉG. _____ N° DE CELLULAIRE _____ IND. RÉG. _____ N° DE TÉLÉAVERTISSEUR _____

Langue de correspondance : Français Anglais

Adresse de correspondance : Établissement Domicile Autre (si différente du domicile ou de l'établissement) – précisez :

ADRESSE OU BOÎTE POSTALE _____ APPARTEMENT _____

MUNICIPALITÉ _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

Adresses électroniques : _____
COURRIER ÉLECTRONIQUE (E-MAIL) SITE WEB

▼ AUTORISATION DE PUBLIER MES ADRESSES ÉLECTRONIQUES

J'autorise l'Association à publier :

- mon adresse de courriel : Oui Non

- mon adresse de site Web dans le registre des membres du site Internet de l'ACAIQ : Oui Non

SECTION II QUALIFICATIONS REQUISES / FORMATION / EXAMEN

EXAMEN

Date souhaitée : _____ (La date choisie par l'ACAIQ sera confirmée par télécopieur auprès de votre courtier, selon les disponibilités et lorsque votre dossier sera complet. Veuillez consulter le calendrier d'examens sur le site Web de l'ACAIQ.)
ANNÉE MOIS JOUR

Langue de l'examen : Français Anglais

Nom de l'institution d'enseignement de niveau collégial qui émettra l'attestation d'études collégiales (bulletin officiel) :

▼ FORMATION

Vous devez démontrer à l'Association que vous possédez la formation requise par la loi, soit :

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou d'une attestation d'équivalence reconnue par le ministre de l'Éducation et de la Science;
- et être titulaire d'une attestation d'études collégiales, décernée par une institution d'enseignement de niveau collégial, pour le programme 902.57 (bulletin **officiel**) et, le cas échéant, une copie des équivalences que vous a accordées un collège d'enseignement général et professionnel (cégep) relativement à un ou plusieurs des cours exigés par la loi pour le certificat d'agent immobilier affilié.

Pendant au moins 3 des 5 années qui précèdent la demande de certificat :

- a) avoir été titulaire d'un certificat d'agent immobilier agréé ou affilié délivré par l'Association en vertu de la *Loi sur le courtage immobilier*;
- b) avoir exercé une occupation reliée aux opérations de courtage prévues par l'article 1 de la *Loi sur le courtage immobilier* (Lettre de reconnaissance d'expérience).

Vous devez subir et réussir avec une note d'au moins 70 %, l'examen préparé par l'Association pour le certificat d'agent immobilier agréé.

▼ EXEMPTIONS

Toutefois, vous n'avez pas à faire cette preuve de qualifications si vous présentez cette demande dans les deux ans suivant :

- l'expiration ou l'abandon de votre certificat d'agent immobilier agréé; ou
- la suspension de plein droit de votre certificat d'agent immobilier agréé en vertu de l'article 17 de la *Loi sur le courtage immobilier* (L.R.Q., c. C-73.1); ou
- le moment où vous avez cessé d'agir à titre de représentant d'une société ou d'une personne morale, ou encore de directeur ou directeur adjoint d'une personne physique, d'une société ou d'une personne morale.

RÉSERVÉ À L'ACAIQ

TIMBRE DE RÉCEPTION

SECTION III**AUTRES QUALIFICATIONS REQUISES / ANTÉCÉDENTS CRIMINELS****INFRACTION(S) CRIMINELLE(S)**

Dans les 5 années précédant votre présente demande, avez-vous été déclaré coupable par jugement définitif ou vous êtes-vous reconnu coupable d'une **infraction criminelle**?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir avec votre présente demande, les documents suivants :

- Dénonciation (acte d'accusation)
- Jugement écrit (condamnation et sentence si disponibles ou, à défaut, enregistrement de l'audience) • Procès-verbaux informatisés • Autres documents décrivant l'infraction

Fournir les renseignements suivants :

- a) Pays : _____
- b) Province ou État : _____
- c) District judiciaire : _____
- d) Numéro de dossier : _____
- e) Objet de l'accusation : _____

Veuillez noter que, conformément à la réglementation, l'ACAIQ vérifie l'existence de dossiers criminels pour tous les demandeurs de certificat et ce avant l'émission d'un certificat.

Si vous avez répondu OUI ou si la vérification révèle que vous n'avez pas divulgué l'existence d'un dossier criminel, votre demande sera transférée au comité décisionnel sur les infractions criminelles qui procédera à l'évaluation de votre dossier. L'existence d'un dossier criminel retardera le traitement de votre demande de délivrance.

Les infractions de capacité de conduite affaiblie constituent des infractions criminelles et doivent être divulguées.

J'ai déposé une « Demande anticipée relative aux infractions criminelles. »

INFRACTION RELATIVE À UN COMPTE EN FIDÉICOMMIS

Dans les 5 années précédant votre présente demande, avez-vous été déclaré coupable par jugement définitif ou vous êtes-vous reconnu coupable d'une infraction à la *Loi sur le courtage immobilier* ou à une loi qui régit le courtage immobilier à l'extérieur du Québec, relativement à la **gestion d'un compte en fidéicommis**?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir avec votre présente demande, les documents suivants :

- Dénonciation (acte d'accusation)
- Jugement écrit (condamnation et sentence si disponibles)

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à _____ le _____.

X

SIGNATURE DU REQUÉRANT

SECTION IV**DOCUMENTS À FOURNIR****DOCUMENT 1 : PREUVE D'IDENTITÉ**

1. Vous devez fournir l'un ou l'autre des documents suivants :

a) **si vous êtes citoyen canadien né au Canada** : votre acte de naissance (baptistaire), certificat de naissance (carte bleue) :

- original ci-joint, lequel vous sera retourné **ou**
- copie ci-jointe, portant la mention « copie certifiée conforme » authentifiée par un commissaire à l'assermentation.

b) **si vous êtes citoyen canadien né à l'étranger** : votre certificat de citoyenneté canadienne (version avec photo, de préférence [passeport, permis de conduire ou autres pièces d'identité **NON ACCEPTÉES**]);

- original ci-joint, lequel vous sera retourné **ou**
- copie ci-jointe, portant la mention « copie certifiée conforme » authentifiée par un commissaire à l'assermentation.

c) **si vous n'êtes pas citoyen canadien**, le document attestant votre statut de résident permanent ou votre permis de travail que vous ont délivré les autorités canadiennes de l'immigration :

- original ci-joint, lequel vous sera retourné **ou**
- copie ci-jointe, portant la mention « copie certifiée conforme » authentifiée par un commissaire à l'assermentation.

2. Si vous êtes une femme mariée avant le 2 avril 1981, vous pouvez utiliser le nom de votre mari ou continuer à le faire même si vous avez divorcé ou êtes devenue veuve après cette date. Vous devez toutefois fournir un document établissant le nom de votre mari et la date de votre mariage, tel votre acte de mariage, certificat de mariage ou contrat de mariage :

- original ci-joint, lequel vous sera retourné **ou**
- copie ci-jointe, portant la mention « copie certifiée conforme ».

À défaut de produire ce document, le certificat sera délivré à votre nom à la naissance.

DOCUMENT 2 : PHOTOS (exemple du format requis / ne pas coller la photo)

Vous devez fournir :

- 2 photographies couleur identiques**, sur fond blanc, du même format que les photos requises par l'assurance-maladie du Québec. Les photos doivent avoir été prises au cours des **6 derniers mois et datées au verso avec un dateur**.

DOCUMENT 3 : PREUVE DE FORMATION

Si vous ne bénéficiez pas de l'une ou l'autre des exemptions de formation prévues à la SECTION II, vous devez fournir :

- une copie de votre diplôme d'études secondaires ou d'une attestation d'équivalence reconnue par le ministre de l'Éducation et de la Science;
- une copie d'une attestation d'études collégiales (bulletin **officiel**) décerné par une institution d'enseignement de niveau collégial, pour le programme 902.57;
- le cas échéant, une copie des équivalences que vous a accordées un collège d'enseignement général et professionnel (cégep) relativement à un ou plusieurs des cours exigés par la loi pour le certificat d'agent immobilier affilié.
- le cas échéant, une lettre de reconnaissance d'expérience émise par l'Association.



